



ARRÊTÉ N°76/2026

Concernant la réglementation provisoire de la circulation et du stationnement lors de la manifestation intitulée « critérium de Soultz » le 29 août 2026

LE MAIRE DE LA VILLE DE SOULTZ, Haut-Rhin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2542-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié relatif à la signalisation routière,

Vu l'accord de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller,

Vu la réunion du 24 juin 2026,

Considérant l'organisation d'une course cycliste « Le Critérium de Soultz » par le Vélo-Club SOULTZIA, le samedi 29 août 2026 de 18h00 à 22h00 dans la Zone Industrielle de Soultz

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

A l'occasion de la course cycliste « Le Critérium de Soultz » qui aura lieu le samedi 29 août 2026 dans la Zone Industrielle de Soultz, **la circulation sera interdite de 17h30 à 23h30 dans les rues suivantes :**

- Rue de l'Industrie
- Rue de l'Oberwald
- Rue Bernard Meyer

Une déviation sera mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 2 :

Le stationnement sera interdit dans les mêmes rues citées à l'article 1 le 29 août 2026 de 8h00 à 22h00.

Tout véhicule en stationnement gênant sera susceptible d'être placé en fourrière.

ARTICLE 3 :

Il incombera aux organisateurs de placer des signaleurs auprès des barrières aux diverses intersections énumérées à l'article 1 et de veiller à ce que les véhicules des médecins, ambulances, du service d'incendie et de secours et de la gendarmerie puissent circuler en cas de nécessité et les usagers auront à se conformer à la signalisation en place.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire de la Ville de Sultz, M. le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de SOULTZ, ainsi que tous les agents des services concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois selon les règles de procédure en vigueur.

Sultz, le 29 juin 2026.
Le Maire,
Marcello ROTOLO

